

Renvoi au comité des Finances, section des domaines, de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Moulins-la-République (Moulins-Engilbert, Nièvre), lors de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Finances, section des domaines, de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Moulins-la-République (Moulins-Engilbert, Nièvre), lors de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 16;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17345_t1_0016_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Citoyens représentans,

Lorsqu'il a été question du choix de notre société populaire, pour les membres qui devoient concourir à la formation d'un catalogue de bibliothèque réunie de notre district, je ne sais par quel hazard le choix a tombé sur moi, quoiqu'il en soit, les administrateurs du district en confirmant ce choix m'ont nommé des acolytes pris dans les sociétés d'autres communes du district.

L'opération portée à sa fin, aussi exactement que mes connoissances pouvoient le permettre, l'administration nous a fixé une rétribution ; j'ai en conséquence, citoyens représentans, reçu mon contingent du receveur.

Je serois un mauvais citoyen, un plus mauvais républicain, si après quelques heures, demie-heures et quart d'heures non employés aux opérations, et en différents jours qui à peine réunis formeroient cinq à six jours, sans que le travail de mes collègues ait apé [?], je conservois entier le traitement qui m'a été accordé et si je ne contribuois en rien à la prompte construction du vaisseau Le Vengeur.

Je prie donc notre sainte montagne de ne pas rejeter l'offrande que je fais de deux cent livres pour être appliqué à cet ouvrage.

Je me plains souvent, citoyens, de ce que ma fortune ne me met pas à même d'ajouter aux légers dons que j'ai faits pour le bonheur de la république et le soulagement de nos frères d'armes.

Vive la Convention, vive la sainte Montagne.

MAUVAIZET.

18

L'agent national du district de Moulins-la-République [ci-devant Moulins-Engilbert], **département de la Nièvre, informe la Convention nationale que des biens d'émigrés, divisés en petits lots, estimés 41 163 L, ont été vendus 124 400 L.**

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances, section des domaines (32).

19

Les administrateurs du district de Clermont-Ferrand [Puy-de-Dôme] **envoient à la Convention les provisions de l'office de lieutenant des maréchaux de France, dont étoit pourvu le citoyen Hautier-Villemon-tier, et la déclaration de l'offrande que fait ce citoyen à la patrie, du montant dudit office.**

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (33).

(32) P.-V., XLVII, 50. *Bull.*, 25 vend. (suppl.).

(33) P.-V., XLVII, 50. *Bull.*, 24 vend. (suppl. 2); *C. Eg.*, n° 790.

20

L'agent national près le district de Vouziers [Ardenne] **écrit à la Convention que le citoyen Dondeuille, de la commune de Chesne-la-Réunion** [ci-devant Le Chesne-le-Populeux], **a offert, en don patriotique, une belle giberne neuve et bien conditionnée; ce citoyen est pauvre, mais aucuns sacrifices ne coûtent à un vrai patriote.**

Mention honorable, insertion au bulletin (34).

[L'agent national du district de Vouziers à la Convention nationale, le 6 vendémiaire an III] (35)

Citoyens représentans,

Le citoyen Dondeuille, de la commune du Chesne-la-Réunion, vient de manifester son attachement à la chose publique, en offrant en don patriotique, une belle giberne, neuve et bien conditionnée, qui a été déposée dans notre magasin militaire : je vous en envoie l'acte de dépôt. Ce citoyen n'est pas riche, mais le vrai patriote sait faire quelque sacrifice.

Salut et fraternité.

GODFRIN.

[Extrait du registre des délibérations du district de Vouziers, du 2 vendémiaire an III] (36)

Séance de relevée à laquelle étoient les citoyens Greque, vice-président, Lefebvre, Noël, administrateurs, Godfrin, agent national et Nivois, secrétaire.

Est comparu le citoyen Desbans, officier municipal de la commune du Chesne, lequel de la part du citoyen Dondeuille, de la même commune, a déposé une giberne neuve de bon cuir et bien conditionnée, que le dit Dondeuille a déclaré offrir pour preuve de son attachement à la République, dont acte.

Et à l'instant le citoyen Besnier, garde magasin militaire de ce district, s'est chargé de ladite giberne pour la déposer dans ledit magasin et a signé avec ledit Desbans. Signé en la minute Desbans et Besnier.

Pour expédition NIVOIS, secrétaire.

21

L'agent national du district de Libreval [ci-devant Saint-Amand], **département du Cher, informe la Convention nationale que le cinquième jour des Sans-culottides a été**

(34) P.-V., XLVII, 50. *Bull.*, 24 vend. (suppl. 2); *Ann. Patr.*, n° 655.

(35) C 321, pl. 1345, p. 30.

(36) C 321, pl. 1345, p. 31.